



Définition

Lasure de protection et d'entretien incolore anti U.V. à base de résines alkydes en phase solvant pour les boiseries

Destination

- Extérieur
- Rénovation des boiseries déjà lasurées (Portes, volets, châssis, lambris, charpentes, chalets et autres boiseries)

Qualités dominantes

- Très facile à appliquer
- Rénove sans foncer la teinte
- Résistant aux micro-organismes de surface

Caracteristiques générales

Classification AFNOR	: Famille I classe 4a (NF T 36-005)
Subjectiles	: Bois indigènes et tropicaux recouverts d'une couche d'impression appropriée, anciens vernis propres ou anciens produits d'imprégnation, adhérents et dépolis si nécessaire.
Liant	: Résine alkyde spéciale.
Divers	: Additifs absorbeurs d'U.V. et agents stabilisants.
Solvant	: Hydrocarbures aliphatiques et aromatiques.
Extrait sec en poids	: 59 % ± 2.
Extrait sec en volume	: 53 % ± 3.
Masse volumique	: 0,93 ± 0,05 g/cm ³ à 20°C.
Rendement en surface	: ± 16 m ² /l.
Aspect du produit sec	: Satiné moyen.
Epaisseur de film sec	: 33 µm.
C.O.V.	: Valeur limite UE pour ce produit (cat. A/e) : 400 g/l. Ce produit contient au maximum 399 g/l de C.O.V.
Conservation	: 2 ans minimum en emballage d'origine non entamé à l'abri du gel et des très fortes chaleurs
Teintes	: Incolore
Outils	: Brosse, rouleau entre 5 et 10 mm selon le support.
Nettoyage des outils	: POLYFILLA PRO S690 NETTOYANT BROSSE/ROULEAU ou white spirit.
Dilution	: Prêt à l'emploi – ne nécessite aucune dilution.





Temps de séchage à 23°C et 50 % H.R.

: Sec : 4 heures – Recouvrable : 24 heures.

Conditions d'application

: En travaux extérieurs, la température ne devra pas être inférieure à +5°C et l'hygrométrie ne devra pas être supérieure à 80% d'humidité relative.

Sécurité

: Voir la fiche de données de sécurité et indications réglementaires sur l'emballage. Renseignements disponibles et obtention de la fiche de données de sécurité par internet www.quickfds.com (fournisseur Akzo Nobel – puis sélectionner Akzo Nobel Decorative Paints Deco France S.A.).

Mise en œuvre

Les supports, travaux préparatoires et les conditions de mise en œuvre seront en conformité avec les prescriptions de la norme NF P 74-201 (référence NF DTU 59-1).

Ancienne lasure en bon état : s'assurer de l'absence de détrempe à l'alcool à brûler. Si détrempe, le décapage est obligatoire. S'assurer avec un soin tout particulier de la bonne adhérence des anciens fonds, de l'absence de cire ou de paraffine. Lessiver, rincer, laisser sécher. Eliminer les parties de faible adhérence. Dépolir les surfaces le nécessitant. Dépoussiérer.

Anciens fonds en mauvais état : décaper les éléments dégradés entièrement à nu par tout moyen approprié (dans ce cas, se reporter à la fiche technique ULTRALASUR TX).

Les traitements tels que le ponçage, le brûlage etc. de films de peinture peuvent générer des poussières et/ou des fumées dangereuses. Le ponçage humide devra être utilisé, si possible. Travailler dans des zones bien ventilées. Porter un équipement de protection personnel adéquat.





SUR ANCIENS FONDS LASURES (EN TEINTE) EN BON ETAT

- 2 couches **ULTRALASUR RENOV**

SUR ANCIENS FONDS LASURES (EN TEINTE) LEGEREMENT ALTÉRÉS (USURE PONCTUELLE, CHOCS MECANQUES, ...)

- Retouches des parties mises à nu à l'aide d'**ULTRALASUR IMPREGNATION**
- 1 couche d'**ULTRALASUR TX en teinte**
- 1 couche d'**ULTRALASUR RENOV**

CONSEILS UTILES

- Ne jamais appliquer directement **ULTRALASUR RENOV** sur bois neufs ou remis à nu
- En extérieur, les systèmes lasures entièrement en teinte incolore sont proscrits par la NF DTU 59-1.

La présente notice annule et remplace toute notice antérieure relative au même produit. Elle a pour but d'informer notre clientèle sur les propriétés de notre produit. Les renseignements qui y figurent sont fondés sur nos connaissances actuelles et sont le résultat d'essais effectués dans un constant souci d'objectivité, en fonction de conditions d'utilisation conformes aux normes ou D.T.U. en vigueur. Les conseils donnés, notamment pour ce qui concerne les travaux d'entretien, n'ont qu'une valeur indicative et ne peuvent suppléer à un descriptif approprié à la nature et à l'état des fonds du chantier à mettre en peinture. L'évolution de la technique étant permanente, il appartient à notre clientèle, avant toute mise en œuvre, de vérifier auprès de nos services que la présente notice n'a pas été modifiée par une édition plus récente.

Version 4 – Août 2015

